



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Référence à rappeler :

TR/MC/2025/D/41263/IUR

Paris, le 19 NOV. 2025

Objet : Mission relative à l'accompagnement d'une concertation sur le partage de la valeur issue des captations audiovisuelles des spectacles vivant musicaux.

Monsieur,

Face à l'enjeu de préserver une offre festivalière riche et diversifiée sur les territoires, j'ai souhaité la mise en place d'un groupe de travail pour analyser les défis rencontrés par les festivals et identifier des leviers pour les aider à assurer leur soutenabilité à court et à moyen termes. Piloté par la direction générale de la création artistique du ministère de la Culture, cette instance a réuni les principales organisations de professionnels du spectacle vivant de janvier à juin 2025.

Ces travaux ont permis de mettre en lumière la nécessité de mieux prendre en compte les contraintes des festivals dans l'application de la réglementation, mais également de s'assurer d'un partage de valeur équitable issue des exploitations des spectacles entre les différents acteurs concernés.

Dans le secteur musical, la question se pose à plus forte raison pour le partage de la valeur issue des exploitations des captations audiovisuelles des spectacles. Ce sujet n'est pas nouveau, et a déjà donné lieu à des rapports ministériels successifs, notamment sur l'opportunité de la création d'un droit voisin au profit des producteurs de spectacle vivant sur les exploitations des spectacles sous forme de captation.

Les précédents rapports se sont positionnés en défaveur de la création d'un tel droit, et l'Inspection générale des affaires culturelles avait invité sur ce point à la recherche de voies alternatives propres à valoriser davantage les apports des producteurs de spectacle dans les captations audiovisuelles, et encourager les producteurs de spectacles à exercer également l'activité de producteur audiovisuel.

Monsieur Maxime BOUTRON
Maître des requêtes
Conseil d'État
1, Place du Palais Royal
75001 PARIS

Les producteurs de spectacle vivant estiment cependant que la part qu'ils retirent de la captation de spectacle n'est pas satisfaisante, et l'évolution des pratiques de diffusion des contenus musicaux et des modèles économiques invite à rouvrir la réflexion sur le partage de la valeur issue de ces captations.

À ce titre, je souhaite vous confier une mission d'accompagnement des échanges entre l'ensemble des professionnels concernés par la captation de spectacle vivant musicaux, à savoir les producteurs de spectacle vivant, les producteurs de phonogrammes, les producteurs audiovisuels, les auteurs et les artistes-interprètes, afin d'établir un état des lieux et d'identifier les voies d'amélioration le cas échéant du partage de la valeur issue de ces captations.

En premier lieu, vous établirez un état des lieux de la situation pour l'ensemble des parties prenantes, avec la mise en commun de leurs préoccupations et propositions pour améliorer le partage de la valeur issue des captations de spectacle vivant musicaux.

Ces propositions devront être expertisées au regard de leur faisabilité compte-tenu du cadre juridique, mais également de leur impact économique, notamment des effets induits sur l'équilibre des relations entre les structures et les artistes concernés.

En deuxième lieu, vous accompagnerez les professionnels dans la négociation sur la base d'une ou des pistes de solutions identifiées pour améliorer le partage de la valeur, issues de leurs propositions.

Cette mission, pour laquelle vous qualifie votre expérience, vous est confiée à titre personnel, en complément de vos fonctions au Conseil d'État.

Vous pourrez, après avoir reçu confirmation de la disponibilité des acteurs à bénéficier de cet accompagnement et en consultation constante avec eux, prendre toute initiative de nature à favoriser les discussions entre les parties en vue de parvenir à un ou plusieurs accords recueillant l'adhésion la plus large des organisations dans le temps de la mission qui vous est confiée. Vous pourrez notamment contacter toutes les organisations concernées de façon bilatérale ainsi que leur proposer des discussions collectives, sur la base d'une méthode et d'un calendrier de travail à définir à l'occasion d'une réunion de lancement dès le mois de novembre 2025.

Vous pourrez bénéficier, pour la conduite de cette mission, de l'appui de l'inspection générale des affaires culturelles, notamment pour expertiser les propositions et pistes de solutions des acteurs concernés, des services de la direction générale des médias et des industries culturelles, de la direction générale de la création artistique, et du secrétariat général (service des affaires juridiques et internationales).

Je souhaite pouvoir disposer de vos conclusions d'ici le 20 mars 2026, avec des résultats intermédiaires à l'issue de la première phase de concertation d'ici la fin du mois de décembre 2025.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Rachida DATI